

Compte rendu de la séance du 15 juin 2023

Présents : 20

votants : 22

Absents ayant donné pouvoir : M.Panafieu, S.Taillade

Absent excusé : A.Bachelierie

En ouverture de séance Madame le Maire demande le respect d'une minute de silence en mémoire de M. Robert BERTRAND, conseiller municipal décédé le 30 mai 2023.

M. Hervé VIGIER est installé en qualité de nouveau conseiller municipal

Validation des comptes de gestion 2022 (budget principal et budget annexe assainissement)

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022, par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

vote pour: 22 contre:0 Abs:0

Vote des Comptes Administratifs 2022 (budget principal et budget annexe assainissement)

Pour ces 2 votes, la présidence de séance est transmise à Jeanine RICHARD, 1ère adjointe, le Maire ne devant pas voter le compte administratif qu'elle dresse et présente. **vote pour: 21 contre:0 Abs:0**

* Pour le budget principal, la section investissement est close avec un excédent de 223 412,03€ et celle de fonctionnement avec un excédent de 944 323,69€.

Les élus décident d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit: 454 000€ à l'article 1068 du budget 2023 (en recette d'investissement) et 490 323,69€ à l'article 002 en recette de

fonctionnement au budget 2023

vote pour: 22 contre:0 Abs:0

* Pour le budget annexe assainissement, la section investissement est close avec un excédent de 49006,26€ et celle de fonctionnement avec un excédent de 886,61€, affecté à l'article 002 en

recette de fonctionnement au budget 2023.

vote pour: 22 contre:0 Abs:0

Attribution de travaux

- Pour l'extension du réseau de chaleur biomasse communal.

Madame le Maire rappelle le projet d'extension du réseau de chaleur à bois, auquel sont reliés la mairie, les écoles, la maison France Services et l'ancien presbytère transformé en logements locatifs, et dont l'extension permettra de raccorder d'autres bâtiments, notamment l'école restructurée et l'ancien hospice réhabilité en logements en partenariat avec Cantal Habitat.

La consultation des entreprises pour ce chantier a été effectuée. Les élus décident de retenir la proposition de l'entreprise Cordesse pour un montant de 99 598,50€HT

vote pour: 22 contre:0 Abs:0

- Pour la création de 4 logements accessibles rue du Bournet dans un bâti existant.

La stratégie d'aménagement du cœur de bourg de Neuvéglise, portée depuis 2014 par l'équipe municipale, répond pleinement aux logiques de sobriété foncière et de stratégie eau-air-sol. Après la création de 5 logements dans l'ancien presbytère, puis le projet avec Cantal Habitat de 6 logements dans l'ancien hospice (travaux à venir), Neuvéglise-sur-Truyère compte renforcer son offre de logements en cœur de bourg en créant 4 logements accessibles dans un bâti existant rue du Bournet. L'appel d'offres pour les 9 lots a été lancé, l'ensemble des candidatures et des offres ont été analysées, et les élus décident d'attribuer les 6 premiers lots les mieux disants, de relancer le lot9 infructueux, et de reporter l'attribution des lots 7 et 8.

| | | ENTREPRISES CLASSEES EN 1ère position | MONTANT H.T base après négociations |
|-------|-------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Lot 1 | Gros œuvre - ravalement | SA MATHIEU | 74 000,00 |
| Lot 2 | Menuiseries extérieures | CHARREIRE | 42 952,50 |
| Lot 3 | Menuiseries intérieures | MENUISERIES LA FLORIZANE | 41 728,49 |
| Lot 4 | Cloisons sèches | BRASSINE | 100 266,67 |
| Lot 5 | Carrelage faïence | BRUNHES JAMMES | 25 596,54 |
| Lot 6 | sols souples | ROLLIER | 18 682,02 |
| Lot 7 | Chauffage - plomberie | en cours de négociation | en cours de négociation |
| Lot 8 | Electricité | en cours de négociation | en cours de négociation |
| Lot 9 | Ascenseur | pas de réponse - infructueux | à relancer |

total **303 226,22 €**

vote pour: 22 contre:0 Abs:0

Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) arrêté par délibération n° 2023-137 du 15 mai 2023 du Conseil Communautaire de Saint-Flour Communauté

Après un rappel des textes règlementaires et législatifs sur le sujet (CGCT, Code de l'Urbanisme, projet de PLUI, délibérations, après un rappel des modalités d'élaboration du projet de PLUI, après

avoir pris connaissance du contenu du projet de PLUI), Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de PLUI présenté, mais avec deux réserves:

- Demande la sortie de la parcelle AK22 du zonage proposé (UC) sur le projet de PLUI car cette parcelle n'a pas d'accès possible à la voirie.
- En ce qui concerne les petits hameaux (5 maisons ou moins), les élus demandent un assouplissement de l'interprétation de la Loi Montagne pour laisser la possibilité d'y construire en extension d'urbanisation. En effet, le territoire a très peu de demandes sur ce type de hameau et il serait regrettable de ne pouvoir y donner une suite favorable lorsque cela se présente;

vote pour: 22 contre:0 Abs:0

Subventions de fonctionnement 2023 aux associations villageoises

Les subventions de fonctionnement aux associations sont octroyées par le conseil municipal sous conditions d'avoir fait une demande écrite accompagnée de l'ensemble des pièces requises pour instruire la demande. Il est rappelé qu'un montant forfaitaire est appliqué pour chaque association et, pour les associations sportives et villageoises, le montant est bonifié de 50€ par manifestation ouverte au grand public programmée pour l'année, et 50€ par évènement organisé en collaboration avec une autre association de la commune. Ainsi, les dossiers reçus complets en mairie ont permis d'élaborer les propositions de subventions suivantes.

- Pour les associations villageoises:

Nicole Falet et Maud Domergue, membres du bureau d'une des associations concernées ne prennent part ni aux discussions ni au vote.

vote pour: 20 contre:0 Abs:0

| Subventions | subvention pour 2023 |
|--------------------------------|----------------------|
| Amicale du Village de Lanau | 300 € |
| Fressanges | 300 € |
| Vernuejol - Costeirac | 300 € |
| Sieujac en Fête | 300 € |
| Orciéroise | 500 € |
| Les Grenouilletts (Chambernon) | 550 € |
| Peyrelade | 250 € |

- pour les associations sportives:

vote pour: 22 contre:0 Abs:0

| Subventions | subvention pour 2023 |
|--|----------------------|
| ACCA Sérriers | 300 € |
| Les danseurs du Chayla | 330 € |
| Génération Danse Passion | 380 € |
| Groupement jeunes Planèze-Truyère Foot | 280 € |
| Sport pour Tous - Gym douce | 280 € |
| Rand'Oradour | 280 € |
| Trail de la Truyère | 380 € |

- pour les associations diverses:

vote pour: 22 contre:0 Abs:0

| Subventions | subvention pour 2023 |
|--------------------------------|----------------------|
| Les Eleveur des Chevaux Lourds | 200 |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers | 600 |

- Pour les associations intergénérationnelles:

vote pour: 21 contre:0 Abs:0

Monique Panafieu (a donné pouvoir), membre du bureau d'une de ces associations, ne prend pas part au vote.

| Subventions | subvention pour 2023 |
|--|----------------------|
| Club "Le refuge Doré du Puy Reynel" | 600 |
| Club des Aînés "Au soleil de la Truyère" | 600 |
| Club "le Réconfort" | 700 |
| APE Neuvéglise | 850 |

- **Pour les associations de vie locale:**

vote pour: 21 contre:0 Abs:0

Patrick ROZIERE, membres de l'un de ces bureaux d'associations est donc concerné par le sujet et ne prend part ni aux discussions ni au vote.

| Associations | subventions pour 2023 |
|--|------------------------------|
| Festi'Neuveglise | 3 500 € |
| Amicale de SERIERS | 400 € |
| Comité des Fêtes Lavastrie | 600 € |
| Comité des Fêtes Oradour | 800 € |
| Marché de Pays | 1 200 € |
| Lavastriolets | 250 € |
| FNACA Comité des anciens combattants d'Algérie | 300 € |
| FNACA Pierrefort | 200 € |
| Souvenir Français | 100 € |

- **Subvention exceptionnelle**

vote pour: 22 contre:0 Abs:0

Chaque année, la municipalité délivre une subvention "exceptionnelle" à une association qui ne siège pas nécessairement sur le territoire communal, mais dont la cause lui semble justifier l'octroi d'une subvention.

Cette année, il est proposé d'attribuer une subvention de 700€ au vélo club de St Flour, qui organisera à Neuveglise-sur-Truyère, 1 course de l'école de vélo fin juillet et l'an prochain des championnats départementaux.

Tarifs de la cantine année scolaire 2023-2024

En prévision de la prochaine rentrée scolaire, le conseil municipal se prononce en faveur d'une évolution des tarifs des repas de la cantine scolaire. Dans le contexte général d'inflation, le service cantine voit lui aussi le prix de revient à l'assiette augmenter.

En se basant uniquement sur les produits alimentaires d'un repas, le cout est passé de 1.98€ en 2019 à 2,98€ en 2022. Lorsqu'on ajoute l'ensemble des coûts liés au service (personnel, fluides et autres charges), le prix de revient d'un repas est passé de 6,34€ en 2019 à 8,63€ en 2022.

L'objectif de la commune est d'atteindre un reste à charge de 50% par repas et que les 50 % autres correspondent aux factures des familles.

Actuellement les tarifs cantine appliqués aux familles sont 3,10€ et 3,20€ (suivant le quotient familial CAF ou MSA). L'équité recherchée n'est pas atteinte. Dans le but de tendre vers cet objectif, sans pour autant asséner une augmentation brutale aux familles, il est proposé de poursuivre la révision graduelle des tarifs et de passer, à la rentrée prochaine, à un tarif de 3,20€ (pour un quotient familial situé entre 0 et 1049 €) et un tarif de 3,30€ (pour un quotient familial au dessus des 1049€).

vote pour: 22 contre:0 Abs:0

Autres décisions du conseil :

votes pour: 22 contre:0 Abs:0

* Approbation de la demande d'achat par M. Barrat de la parcelle AD 53 (122m²) adjacente à sa maison, dans le bourg. Le prix de vente cadre de 5€/m² sera appliqué, les servitudes de ce terrain communal (un passage à pieds et des réseaux d'eau usée qui y passent en souterrain) seront maintenues et l'ensemble des frais seront à la charge de l'acquéreur.

* décisions modificatives pour ajustements budgétaires 2023.

* Partenariat SACEM / Commune dans le cadre des animations communales organisées par les associations.

* Précisions sur les justificatifs permettant de signer les conventions pluriannuelles d'Exploitations Agricoles.